

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD / M. LUCIEN LIMOUSIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Fonds d'Assistance aux Communes pour l'Aménagement et la Gestion Agricoles :
répartition de crédits

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, dans le cadre du Fonds d'Assistance aux Communes pour l'Aménagement et la Gestion Agricoles, au titre de 2017 :

- d'attribuer la somme de 6 137 € à la commune de Bouc Bel Air pour la réalisation du diagnostic agricole de ses espaces périurbains,
- d'attribuer la somme de 18 117 € à la commune de Mallemort pour la réalisation d'un diagnostic sur la plaine agricole de son territoire.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, lorsqu'elles sont nécessaires, les conventions selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense globale de 24.254 € sera imputée sur le chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité
M. MALLIÉ et Mme GENTE-CEAGLIO ne prennent pas part au vote.

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée